

Formation en estimation



Estimation de dommages automobiles

PRÉALABLES

Avoir une expérience récente d'au moins 12 mois en réparation de carrosserie automobile ou être détenteur d'un DEP en carrosserie avec preuve à l'appui. Tout participant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces conditions devra réussir l'examen d'admissibilité.

IMPORTANT – Si le but de suivre cette formation est d'accéder au Certificat de qualification d'apprenti estimateur en dommages automobiles, prendre bonne note des exigences minimales présentées à la page 9 du document intitulé «L'encadrement de la qualification des estimateurs en dommages automobiles».

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

- Redressement des métaux
- Châssis
- Roues et pneus
- Suspension avant
- Direction
- Suspension arrière
- Système de freinage
- Refroidissement et chauffage
- Moteur
- Alimentation et échappement
- Embrayage et transmission
- Électricité et électronique
- Fabrication de la carrosserie
- Glaces
- Garnitures intérieures
- Portes et couvercles
- Peinture
- Main-d'œuvre

ATELIER PRATIQUE

- Rédaction d'estimations de dommages automobiles

COÛT

1 437,19 \$, incluant les taxes.

CALENDRIER

- 2 au 13 février 2026
- 4 au 15 mai 2026
- 21 septembre au 2 octobre 2026

**DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 8 H 30 À 17 H.**



Lieu de formation

Leader Auto Resources Lar Inc.
2525, route Transcanadienne
(entrée rue Bancroft)
Pointe-Claire (Québec) H9R 4V6



Renseignements

estimation@gaa.qc.ca



Inscriptions

Veuillez remplir le formulaire :
[Formations en estimation - GAA](#)
au plus tard 10 jours ouvrables avant le début
d'une session.



**Le fait d'avoir rempli le formulaire d'inscription
n'entraîne pas automatiquement votre admission.
Notre décision vous sera transmise dans les cinq
jours ouvrables suivant sa réception.**

Pièces justificatives

Veuillez joindre toutes pièces justificatives pour étayer votre inscription. (copie de DEP, carte du CPA, relevé d'emploi, etc.)



Lien internet

[L'estimateur de dommages automobiles - GAA](#)

Vous pourrez notamment y consulter le document « L'ENCADREMENT DE LA QUALIFICATION DES ESTIMATEURS EN DOMMAGES AUTOMOBILES » qui présente les exigences relatives à la qualification des estimateurs en dommages automobiles.